

BIENVENUE A L'HOPITAL LEON BERARD



LIVRET D'ACCUEIL

HOSPITALISATION A TEMPS COMPLET



Bienvenue !

Madame, Monsieur,

Vous êtes hospitalisé(e) à l'Hôpital Léon Bérard, établissement de Réhabilitation Spécialisée autorisé en Soins Médicaux et de Réadaptation.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'équipe médicale et de l'ensemble des personnels.

Ce livret d'accueil vous est destiné. Il a pour objet de vous présenter l'établissement, de faciliter vos démarches et le bon déroulement de votre séjour.

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos prestations, un questionnaire de satisfaction vous sera remis sous forme papier, avec possibilité de répondre en ligne à un questionnaire plus complet qui vous sera adressé après votre retour à domicile. Il vous est ainsi permis d'apporter vos appréciations et vos suggestions sur le déroulement de votre séjour.

Souhaitant vous offrir la meilleure qualité de soins et de service, toutes les équipes se joignent à moi pour vous souhaiter un bon séjour et un prompt rétablissement.

La Directrice,

Magali GUERDER



stuartlawsonphoto.com

Karine FABRI Directrice des soins - Magali GUERDER
Directrice - Dr. Valérie CHAUVINEAU-MORTELETTE
Présidente CME

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

NOTRE HISTOIRE

En 1897, Félix Mangini fonde l'Œuvre Lyonnaise des Tuberculeux Indigents, qui devient rapidement d'utilité publique. Cette association construit le premier sanatorium français à Hauteville. En 1931, un projet dirigé par le Dr Félix Bérard est lancé pour créer un établissement hélio-marin pour traiter les tuberculeux osseux. En 1932, l'Œuvre devient l'Œuvre Lyonnaise des Tuberculeux, et plusieurs acquisitions permettent d'installer un hôpital hélio-marin à Hyères.

La guerre perturbe l'activité de l'hôpital, qui subit des dommages en 1944. Cependant, l'établissement reprend rapidement son activité et se modernise dans les années suivantes.

En 1956, l'hôpital prend le nom de "Hôpital Léon Bérard", et un centre de rééducation fonctionnelle est créé. L'orientation de l'hôpital évolue vers le traitement des affections osseuses et rhumatismales.

Dans les années 1970, l'hôpital se transforme en établissement de moyen séjour et continue d'évoluer. En 1984, la modernisation commence avec la création de nouveaux services et équipements.

Dans les années 1990-2000, l'hôpital se concentre sur l'amélioration des soins, l'accueil des patients et la modernisation des infrastructures. En 2016, une unité d'hôpital de jour de réadaptation cardiaque est ouverte, suivie en 2021 de nouveaux services pour les patients atteints de troubles locomoteurs et des brûlés.

Aujourd'hui, l'hôpital Léon Bérard dispose de 268 lits et est un établissement de santé privé d'intérêt collectif, reconnu pour son activité et son engagement dans le domaine médical et de la réadaptation.



L'ÉTABLISSEMENT EN QUELQUES LIGNES

- 241 lits d'hospitalisation complète de réhabilitation spécialisée et de Soins Médicaux et de Réadaptation pour adultes, répartis en chambres particulières ou en chambres doubles, autorisés à assurer des soins spécialisés au titre des quatre spécialités suivantes :
 - Affections de l'appareil locomoteur,
 - Affections du système nerveux,
 - Affections cardio-vasculaires,
 - Affections des brûlés.
- 11 places d'hôpital de jour de réadaptation cardiaque,
- 16 places d'hôpital de jour de réhabilitation neurologique-locomoteur-brûlés.
- Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), l'hôpital Léon Bérard est adhérent à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs).

DES
PARCOURS
DE SOINS
INNOVANTS

UNE
EXPERTISE
À VOTRE
SERVICE

DES
ÉQUIPEMENTS
DE POINTES

UNE POLITIQUE
DE RECHERCHE
ET
D'INNOVATION





UN ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS UNE POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE / RSE

De par son activité, l'Hôpital Léon Bérard, conscient de son impact sur l'environnement, s'est fortement engagé depuis 2011 dans une politique de transition écologique prenant en compte la dimension environnementale, économique et sociale.

L'établissement a ainsi élaboré une politique qui s'inscrit dans le cadre de ses missions de soins, de prévention et d'éducation et vise à limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre par le biais de suivi d'indicateurs :

- sur le plan environnemental : maîtrise de l'énergie, de l'eau et des déchets,
- sur le plan économique : achats éco-responsables et maîtrise des consommations,
- sur le plan social : amélioration des conditions de travail, prévention des risques psycho-sociaux et des troubles musculosquelettiques.

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

L'hôpital Léon Bérard est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Ainsi, différentes procédures d'évaluation de la Qualité et de la Sécurité des Soins sont mises en place au sein de l'établissement. Les résultats de ces évaluations sont consultables sur le site Internet de Qualiscope de la HAS (Haute Autorité de Santé).

BIEN VOUS IDENTIFIER

Dans le cadre de la gestion des risques et de la sécurisation des soins, vous porterez dans l'établissement un dispositif d'identification (bracelet d'identification) pendant toute la durée de votre séjour. Les professionnels seront amenés à vous demander régulièrement votre identité.

VOS MÉDICAMENTS PERSONNELS

Si, à votre arrivée, vous disposez déjà de médicaments personnels, vous devez en informer aussitôt l'équipe médicale.

Afin d'éviter d'éventuelles interactions médicamenteuses, ils vous seront retirés, et seront restitués à votre sortie.

LA CERTIFICATION HAS

L'hôpital Léon Bérard est certifié par la Haute Autorité de Santé avec la mention "Haute qualité des soins". Avec un score global de 100%. Il s'agit du plus haut niveau de décision délivré par la HAS.



LA LUTTE ACTIVE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Afin de lutter contre le risque infectieux, le Comité de lutte contre les infections associées au soins (CLIAS) élabore et met en œuvre, en lien étroit avec l'équipe opérationnelle d'hygiène, une politique de prévention des facteurs de risques, de formation des professionnels et de surveillance.

UN ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR



Lutter contre la douleur fait partie des engagements forts de l'hôpital Léon BÉRARD. Ainsi depuis 2006, l'établissement adhère au Réseau Douleur PACA Ouest. Un Comité de lutte contre la douleur (CLUD) très actif valide chaque année un plan d'actions pour améliorer les pratiques des professionnels et vous assurer une meilleure prise en charge de votre douleur. Tout au long de votre séjour, votre douleur sera ainsi évaluée à l'aide d'échelles validées afin de mettre en œuvre un traitement pour la soulager.

Au-delà d'un traitement médicamenteux, des thérapies alternatives pourront vous être proposées (Qi Gong, méditation pleine conscience, cohérence cardiaque, RESC, relaxation, EMDR, hypnose, réalité virtuelle...)

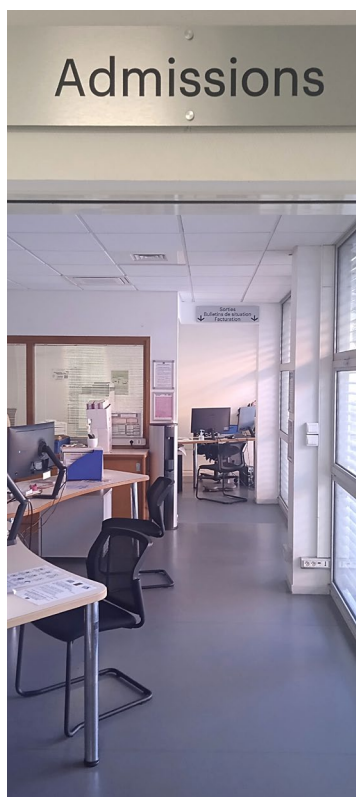
UNE VOLONTÉ D'OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE

Le Comité de liaison alimentation nutrition (CLAN) est une structure transversale et multidisciplinaire (médicale, paramédicale et technique).

Elle a pour mission d'améliorer votre prise en charge nutritionnelle en validant les régimes alimentaires et en promouvant des actions d'éducation à la santé.



VOTRE SÉJOUR



LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Afin de constituer votre dossier administratif, dès votre arrivée, vous ou un accompagnant devez vous présenter au bureau des Admissions situé dans le hall au rez-de-chaussée à l'entrée de l'établissement, muni(e) :

- d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de Séjour). L'établissement utilise l'INS Identité Nationale de Santé qui sécurise votre identification sur votre parcours de santé,
- des pièces nécessaires à la prise en charge des frais d'hospitalisation (carte vitale et mutuelle).

Et pour les cas particuliers :

Situation	Documents à présenter
Ancien combattant Victime de guerre - Art. L-115	CARNET DE SOINS GRATUITS
Accidenté du travail	FEUILLE D'ACCIDENT DE TRAVAIL n° 2 Délivrée par l'employeur
Ressortissants de l'Union Européenne	CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE-MALADIE
Etrangers hors Union Européenne	PROVISION FINANCIERE à verser à l'entrée

LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Les tarifs hospitaliers sont arrêtés conjointement par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Ils sont affichés dans votre chambre et au Bureau des Admissions où toute information complémentaire concernant ces tarifs peut vous être communiquée.

LE TICKET MODÉRATEUR

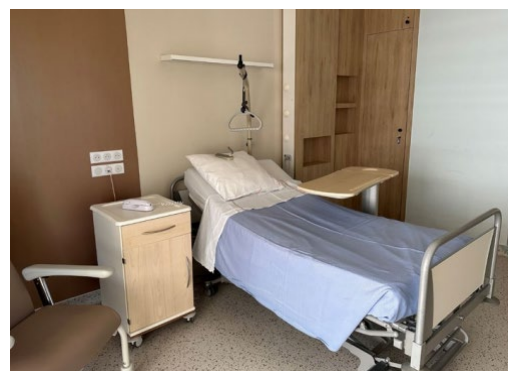
Le ticket modérateur, qui correspond à la part non prise en charge par l'organisme d'Assurance-Maladie (20 % du prix de journée), vous sera facturé si vous ne remplissez pas les conditions de prise en charge à 100 %.

LE FORFAIT JOURNALIER

Il vous sera facturé en fin de séjour ou en cours de séjour. Certaines Mutuelles peuvent accorder des prises en charge pour régler ces frais à votre place. Vous devez pour cela fournir au Bureau des Admissions les documents nécessaires.

LA CHAMBRE PARTICULIÈRE

Si vous le souhaitez et sous réserve de disponibilité, vous pouvez demander à séjourner dans une chambre particulière. Il s'agit d'une prestation facturée en supplément, avec possibilité de prise en charge par votre Mutuelle.



Les tarifs de prise en charge sont affichés à l'entrée du Bureau des Admissions ainsi que dans votre chambre.



NOS ÉQUIPES

LES ÉQUIPES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES

Chaque service est placé sous la responsabilité d'un médecin Chef de Service. L'équipe médicale, composée de plusieurs médecins, assure une permanence H24.

Des médecins d'autres établissements ainsi que des médecins de ville effectuent des vacations pour vous permettre de bénéficier sur place de consultations et d'exams spécialisés.

Dans chaque unité de soins :

- Le cadre de santé assure la gestion et l'organisation des soins ainsi que la liaison avec les autres intervenants internes ou externes mobilisés autour de votre prise en charge.
- Les infirmier(e)s assurent les soins de leur rôle propre et sur prescription médicale H24.
- Les aides-soignant(e)s secondent les infirmier(e)s lors des soins et vous apportent une aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne H24.
- Les agents de service veillent également à votre quotidien et à la l'hygiène-propreté dans l'unité de soins.
- Les brancardiers assurent la manutention et facilitent vos déplacements dans les différents services de l'hôpital.

Chaque service accueille des élèves en stage.

LES SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES

L'établissement dispose sur place de services médico-techniques :

- Un laboratoire de biologie médicale,
- Une pharmacie à usage interne,
- Un service de radiologie.

LE SERVICE SOCIAL

Deux assistantes sociales assurent la gestion des problématiques sociales et sont aussi à votre disposition pour vous conseiller ou vous guider si vous avez un problème d'ordre social, administratif, familial, professionnel ou financier.

Pour les familles qui le souhaitent, il est préférable de prévoir une prise de rendez-vous.

Pour plus d'informations, il convient de contacter le cadre de santé de l'unité de soins.

LES SERVICES LOGISTIQUES

L'établissement dispose de services techniques, numérique et biomédical, éco logistique et d'une restauration.



Sous la responsabilité d'un cadre de santé respectif, les kinésithérapeutes et ergothérapeutes assurent des soins de réadaptation selon les prescriptions médicales. Ils concourent à la récupération de l'autonomie.

L'équipe paramédicale est complétée par :

- Un patient expert,
- Une IPA (Infirmière en pratique avancée),
- Une psychomotricienne,
- Des secrétaires médicales,
- Des orthophonistes,
- Des diététiciennes,
- Des neuropsychologues,
- Une stomathérapeute,
- Un ostéopathe...

L'ACCUEIL

Des agents d'accueil sont présents de 8H à 20H en semaine et de 9H30 à 20H le week-end et jours fériés. Pour les contacter depuis votre chambre, composez le 11 ou depuis l'extérieur le 04 94 38 05 05.



VOTRE SÉCURITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS BIENS

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, il est rappelé que l'accès à l'établissement n'est pas autorisé durant la nuit (fermeture automatique du portail d'entrée entre 21h et 6h).

Les horaires de visite sont de 12h à 20h30 tous les jours.

Dans le cadre de votre hospitalisation, il vous est instamment conseillé de ne venir qu'avec ce qui est strictement nécessaire, afin de limiter les risques de perte ou autres.

En effet, l'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte ou de la disparition d'objets.

Pour vos biens de valeur, vous avez à disposition dans votre chambre d'hospitalisation un coffre-fort à code.

Si vous venez avec votre ordinateur portable, la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée consécutivement à son utilisation dans l'enceinte de l'établissement, voire de dommages qui pourraient y être causés.

Celui-ci est placé sous votre garde personnelle et il vous appartient de prendre toutes dispositions pour éviter qu'il ne soit endommagé ou volé. Il vous revient de mettre sous clef votre équipement lorsque vous ne l'utilisez pas ou de le cadenasser avec le système prévu à cet effet. Si vous le souhaitez, un câble de sécurité peut être mis à votre disposition (contre une caution de 25 €).



Dans le cadre du plan Vigipirate, l'établissement a renforcé sa sécurité :

- Système de télésurveillance.
- Présence H24 d'un agent de sécurité.

Le poste de sécurité est situé dans le hall central de l'établissement. L'agent de sécurité effectue des rondes tout au long de la journée et de la nuit.

Si vous remarquez une situation anormale, informez le cadre de santé de votre unité de soins ou un professionnel de l'établissement qui alertera l'agent de sécurité.



VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

LE TÉLÉPHONE

L'utilisation des téléphones portables ne doit en aucun cas entraver le bon déroulement des soins, ni gêner la tranquillité des autres patients, notamment dans les parties communes.

Chaque chambre est équipée d'un poste téléphonique. Vous pouvez recevoir gratuitement et directement des appels extérieurs (n° indiqué sur la rampe murale au-dessus de votre lit).

Pour obtenir une ligne téléphonique vous permettant d'appeler l'extérieur, vous devez vous adresser à l'Accueil. Un numéro de code confidentiel vous sera communiqué.

LA TÉLÉVISION

Si vous souhaitez dès votre arrivée utiliser la télévision de votre chambre, veuillez contacter la boutique située au rez-de-chaussée (poste 3031), qui vous précisera les tarifs et autres conditions.

Le canal 31 (disponible gratuitement hors contrat de location) est dédié à des programmes d'éducation thérapeutique et à la diffusion de reportages concernant l'établissement.

LA BOUTIQUE

Une boutique est située au rez-de-chaussée de l'établissement. Le patient peut y acheter des journaux et autres articles divers. Elle est ouverte du lundi après-midi au samedi matin, de 9H à 12H et de 14H à 17H30.

L'ACCÈS INTERNET - WIFI

L'établissement met à votre disposition un accès internet payant en Wi-Fi (information auprès de l'Accueil).

LE COURRIER

Une boîte à lettres est présente dans le hall au rez-de-chaussée de l'établissement, avec levée du lundi au vendredi à 16h.

Les tarifs sont affichés dans le hall, à l'entrée du Bureau des Admissions.

LES REPAS

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall de votre unité de soins.

Le petit-déjeuner est servi à 7h30.

Les repas sont préparés midi et soir par nos cuisiniers. Ils sont servis à 12h et à 18h30.

Votre unité de soins est équipée d'un four à micro-ondes et d'une fontaine d'eau réfrigérée.

Sur prescription médicale, les diététiciennes adaptent vos menus selon les allergies et aversions alimentaires signalées éventuellement à votre arrivée.



stuartlawsonphoto.com



stuartlawsonphoto.com

L'ENTRETIEN DE VOTRE LINGE PERSONNEL

Une prestation de lavage et de séchage de votre linge personnel est disponible sur demande dans les unités de soins (règlement de 3€ auprès de l'Accueil situé dans le hall d'entrée de l'établissement). Le cadre de santé de l'unité de soins vous donnera toutes les informations utiles pour que vous puissiez l'utiliser.

LA COIFFEUSE

Une coiffeuse est présente sur site. Si vous souhaitez prendre rendez-vous, il vous suffit d'en informer le cadre de santé de votre unité de soins. Elle prendra ensuite contact avec vous pour vous fixer un rendez-vous après s'être assurée préalablement qu'il n'existe pas de contre-indication médicale (dermatologique, cicatrisation, etc.).

Les tarifs sont affichés à l'entrée du salon de coiffure.

LES CULTES

Vous pouvez demander la visite d'un ministre du culte de votre choix au cadre de santé de l'unité de soins.

Une chapelle est située au niveau -1 du bâtiment C (accès par la galerie de liaison). Elle est ouverte tous les jours de 9H à 19H (messe le dimanche à 10H).

Depuis le poste téléphonique de votre chambre, vous pouvez contacter avec le numéro abrégé :

- L'Aumônier, le Père Didier HASCOËT, présent dans l'établissement : 2120
- Le Rabbin de Toulon : 2236
- L'Imam, par l'intermédiaire du CRCM à Marseille : 2546
- Le Pasteur Christian BADET : 2231 ou 2234

Pour les autres cultes, s'adresser à la Direction.

ET POUR LES ACCOMPAGNANTS ...

Des chambres d'accompagnants à tarifs modérés sont mises à disposition après réservation.

En semaine, le repas de midi peut être pris au self contre remise d'un ticket-repas vendu à l'Accueil situé dans le hall.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DURANT VOTRE SÉJOUR



> **UNE SALLE D'ACTIVITÉ** est mise à votre disposition pour pratiquer des activités manuelles (dessins, peintures, perles...) et laisser libre cours à votre créativité, les samedis et dimanches de 14h à 16h. Un rendez-vous est prévu à l'Accueil situé dans le hall 10 min avant.

> **DES JEUX DE SOCIÉTÉ** peuvent vous être prêtés sur simple demande auprès de l'Accueil.

> **UNE BIBLIOTHÈQUE** gérée par l'Association d'accueil et d'entraide et dont les bénévoles passent dans les chambres pour vous proposer un choix de livres, magazines et bandes dessinées. (Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée / le jeudi de 16H à 18H). Le prêt de livre est gratuit.

> **DES SPHÈRES D'AUTO-RÉÉDUCATION**

ludiques sont à votre disposition dans les espaces d'accueil des services : au 1^{er} étage du bâtiment A et au 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment B.





LES ASSOCIATIONS intervenant à l'hôpital (Flyers à disposition dans les espaces d'accueil de chaque service).

- **Association des Brûlés de France** www.associationdesbrules.org
L'antenne régionale de cette association a pour but d'aider les patients victimes de brûlures et répondre à la mission d'écoute, de soutien et d'information.
Permanence : le dernier jeudi de chaque mois de 14h à 17h - salle polyvalente de l'unité de Réhabilitation des Brûlés / B1.
CONTACT : 06 44 31 35 88 / girardinclaudy30@gmail.com
- **Association Vic Team** www.associationvicteam.com
Elle conseille et renseigne les patients victimes d'accident de la route, d'accident de la vie ou d'agression, sur leurs droits à indemnisation et la procédure spécifique en réparation du dommage corporel, ainsi que leur famille.
Permanence : tous les 3^{èmes} jeudis du mois de 16h à 18h - salle de staff de l'unité de Réhabilitation Locomoteur et Traumatologie / B2.
CONTACT : 07 54 36 11 90 / contact.victeam@gmail.com
- **Association de Familles de Traumatisés crâniens et Cérébrolésés du Var / AFTC** www.aftcduvargem.com
Cette association a pour missions d'accompagner les patients victimes de lésions cérébrales acquises (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral, anoxie cérébrale, tumeur cérébrale...), ainsi que leur famille.
Permanence : le 1^{er} lundi de chaque mois de 14h à 16h - salle polyvalente de l'unité de Réhabilitation Neurologique / A1.
CONTACT : 06 12 04 92 95 / 09 53 77 34 76 / aftcdubar@gmail.com
- **Club Cœur et Santé de Hyères-Toulon** www.clubcoeursante-hyerestoulon.fr
Sa vocation première est d'accompagner les cardiaques et de favoriser leur réadaptation en proposant des activités physiques et sportives dites de Phase III, visant l'amélioration des capacités cardio-vasculaires.
Permanence : le mardi et le jeudi de 17h à 18h.
CONTACT : 07 67 00 68 27 / contact@clubcoeursante-hyerestoulon.fr
- **Association Régionale des Greffés du Cœur** www.greffes-coeur.fr
L'Association Régionale des Greffés du Cœur aide les patients en attente de greffe et les greffés en leur assurant un réconfort matériel et moral.
CONTACT : 06 60 70 04 75 / argc@orange.fr
- **Union Régionale des Opérés du Cœur / UROC**
Association ayant pour but de regrouper les opérés du cœur et malades cardio-vasculaires du Sud-Est, les assister dans leurs démarches administratives, leur apporter aide et assistance ainsi qu'à leur famille.
CONTACT : 06 70 90 68 28 / uroc83210@hotmail.com
- **Association France AVC 83** www.franceavc.com/antenne/france-avc-83
L'antenne varoise vise à sensibiliser le public aux facteurs de risque des AVC et à leurs premiers signes, tout en apportant aide et soutien aux patients et à leurs proches. Elle les aide également à connaître leurs droits, ainsi que les démarches sociales et financières à suivre.
Des ateliers de groupe sont assurés :
Atelier « Education précoce post-AVC » avec la participation d'une Neurologue 2 fois par mois
Atelier « Mieux Vivre mon nouveau quotidien » avec la participation d'une neuropsychologue 1 fois tous les 2 mois
CONTACT : 04 94 58 82 97 / franceavc.83@sfr.fr
- **Comme les autres** www.commelesautres.org
L'association Comme les Autres propose un accompagnement social dynamisé par le sport et les sensations fortes aux personnes devenues handicapées moteur après un accident (personnes blessées médullaires et personnes amputées traumatiques).
CONTACT : contact@commelesautres.org



LES + DURANT VOTRE SÉJOUR

DES ACTIVITÉS LUDIQUES POUR VOTRE RÉÉDUCATION ...

Sur prescription médicale, parlez-en au médecin !

Les activités organisées par l'équipe d'ergothérapeutes :

- Atelier « Journal des patients » pour un moment de créativité autour de l'écriture et du dessin
- Atelier Théâtre
- Atelier Créatif



Les activités organisées par l'équipe de professionnels APA (Activité Physique Adaptée) :

- Tir à l'arc
- Pétanque
- Basket
- Futsal
- Paddle – Activité nautique
- VTT
- Parcours de marche en terrain varié



UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL,

EN BORD DE MER...

... C'EST ICI !

*

Des promenades / circuits de rééducation sur des chemins en bois sous les pins et à la plage.



*

Des daims, paons et carpes koi pour agrémenter vos promenades et celles de vos visiteurs, chouchoutés par notre équipe de soigneurs.



*

Des espaces de convivialité à votre disposition





LES SORTIES AUTORISÉES (PERMISSIONS) EN COURS DE SÉJOUR

Vous serez autorisé à quitter l'établissement pour le week-end après accord du médecin du service et de la Direction.

La durée ne doit pas excéder 48h et sans dépasser une nuit à l'extérieur. Vous devrez être rentré de permission avant 20H.

Toutefois, il n'est pas accordé de permission lors du premier week-end qui suit immédiatement votre admission. En effet, la première semaine du séjour va permettre une évaluation médicale.

Sous certaines conditions, le médecin peut autoriser une absence de quelques heures dans la journée : une attestation écrite de cette autorisation d'absence est dans ce cas obligatoirement signée par le médecin.

LE CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE / « MON ESPACE SANTÉ »

Durant votre hospitalisation et afin de pouvoir prendre des décisions éclairées et personnalisées, les professionnels de santé habilités pourront, sauf opposition de votre part, consulter via un accès sécurisé, votre profil médical sur votre Espace Santé.

A la fin de votre séjour, votre compte rendu d'hospitalisation et les ordonnances de sortie y seront déposés, sauf en cas d'opposition de votre part. Vous pourrez ainsi consulter ces documents à tout moment.



LES TRANSPORTS SANITAIRES EN COURS D'HOSPITALISATION

Pendant votre hospitalisation, l'organisation de vos transports pour consultations et examens externes est à la seule charge et responsabilité de l'établissement.



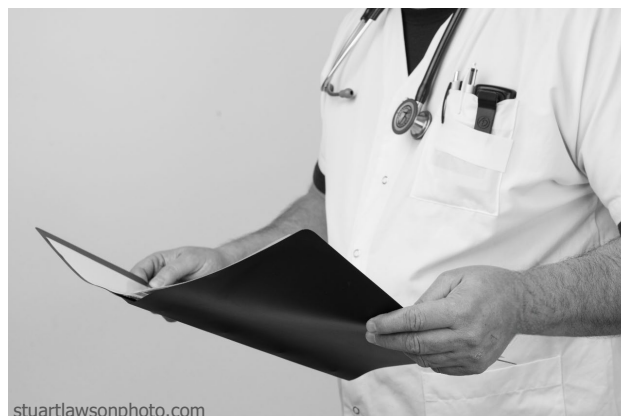


VOTRE SORTIE

UNE DÉCISION MÉDICALE

C'est le médecin et l'équipe soignante qui décide et organise votre sortie. Les prescriptions de sortie et les documents établis par le médecin vous seront remis le jour de votre sortie soit dans l'unité de soins soit au secrétariat médical (cela vous sera précisé).

Si vous êtes venu avec des médicaments personnels, ils vous seront restitués à votre sortie.



stuartlawsonphoto.com

LES FORMALITÉS À RÉALISER

- Du lundi au vendredi à partir de 9h30, passez au bureau des Admissions pour régulariser votre dossier et vous acquitter éventuellement des frais d'hospitalisation. Un bulletin de situation, nécessaire à votre organisme d'Assurance-Maladie, à votre Mutuelle et éventuellement à votre employeur, vous sera remis en plusieurs exemplaires le cas échéant
- Pensez à passer à l'Accueil, pour fermer votre ligne téléphonique et connaître le solde de votre compte. D'autre part, si vous avez souscrit une connexion Internet et qu'un câble antivol pour votre ordinateur portable a été mis à votre disposition, pensez à le restituer et à récupérer le chèque de caution.
- Si vous avez loué une TV, veillez à passer à la Boutique pour restituer la télécommande et récupérer votre dépôt de garantie.



LES MOYENS DE TRANSPORT POUR VOTRE RETOUR

Sous réserve que votre état de santé le nécessite, un médecin peut vous prescrire un transport (taxi ou véhicule sanitaire léger/VSL) si vous répondez aux conditions autorisées par l'Assurance-Maladie.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le transport hôpital/domicile en taxi conventionné, VSL ou ambulance, donne lieu au paiement du ticket-modérateur (35 %) par le patient, sauf pour les séjours pris en charge à 100 %.

Vous êtes entièrement libre du choix de l'entreprise de taxi conventionné, VSL ou ambulance qui vous transportera à votre domicile, sous réserve de la prescription établie par le médecin.

Attention, si vous faites appel à un taxi non conventionné, le coût de votre déplacement ne sera pas du tout remboursé par l'Assurance-Maladie et restera totalement à votre charge.

AVEC VOUS PENDANT ET APRÈS...

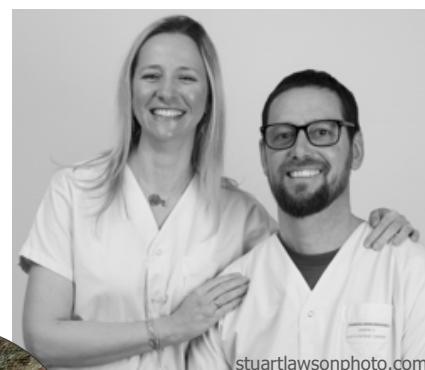
LES JOURNÉES « RENCONTRE PATIENTS SOUS ASSISTANCE CARDIAQUE »

Des journées de rencontre et d'échange (4 par an) sont proposées aux personnes sous assistance cardiaque de la région PACA EST, sorties récemment d'hospitalisation et avec la possibilité d'être accompagnées d'un proche aidant.



A l'organisation, deux professionnels de l'établissement : Bénédicte (Infirmière en pratique avancées /IPA) et Alexis, (Patient-Expert et enseignant en activités physiques adaptées/EAPA).

Au programme : une activité sportive adaptée le matin, un déjeuner tous ensemble, une deuxième activité l'après-midi et tout au long de la journée, une écoute bienveillante, des échanges sur la vie au quotidien et des conseils pratiques.

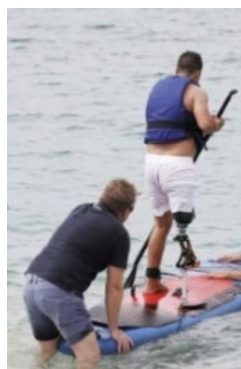


stuartlawsonphoto.com



LES JOURNÉES " ÉVÈNEMENT "

- **Journée Handi Paddle** : un temps de partage entre patients, anciens patients et professionnels autour d'une initiation au paddle.



Après quelques semaines d'hospitalisation entouré et pris en charge par nos professionnels, la sortie peut parfois être source d'angoisse.

Pour ne pas « lâcher le fil », l'hôpital Léon BÉRARD s'engage régulièrement dans des journées « événement » afin de suivre ses patients au-delà de leur hospitalisation.

- **ROCA CUP**



L'hôpital Léon BÉRARD, partenaire de cet événement pour promouvoir le handicap dans des activités ludiques et sportives.



VOS DROITS

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE – Principes généraux

Annexe à la Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le texte intégral de La Charte de la Personne Hospitalisée est à votre disposition à l'accueil de l'établissement. La charte est également disponible en plusieurs langues étrangères ainsi qu'en braille.



VOS DROITS

L'INFORMATIONS MÉDICALES – LE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Le médecin responsable de votre prise en charge doit vous donner une information claire et appropriée avec analyse du rapport bénéfices / risques concernant les investigations, traitements ou actions de prévention envisagés.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin-traitant.

Si vous le souhaitez, cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux, et le cas échéant exprimer votre volonté.

Cette désignation est faite par écrit et cosignée par la personne désignée. Elle est révisable et révocable à tout moment.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées abordent la fin de vie et exprime votre volonté sur la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitement ou d'acte médicaux.

À tout moment, elles sont révisables et révocables.

Un document vous sera présenté lors de votre entrée aux fins d'enregistrer leurs existences.

L'ACCÈS A VOTRE DOSSIER

Pendant et après votre séjour, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical.

Un médecin du service peut accompagner le patient dans la lecture du dossier, afin de lui donner des explications.

Si vous souhaitez avoir une copie de votre dossier, vous devez adresser une demande écrite à la Direction accompagnée d'un justificatif de votre identité.

LA DISCRÉTION CONCERNANT VOTRE PRÉSENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Vous pouvez demander qu'aucune indication ne soit communiquée sur votre présence dans l'hôpital.

LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / RGPD

Toutes les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la Loi relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En application du Règlement Européen de la Protection des données (RGPD), l'Hôpital Léon Bérard s'engage au respect de la confidentialité et à la sécurité des données personnelles.

Dans le cadre du fonctionnement du laboratoire, certaines données confidentielles peuvent être communiquées à des tiers (auditeurs, prestataires de maintenance, laboratoire sous-traitants...). Toute personne ayant accès à ces données est soumise à un engagement de confidentialité.

LES PRESCRIPTIONS MÉDICAMENTEUSES

Dans le cadre de votre prise en charge, le pharmacien de l'établissement pourra renouveler et adapter certaines de vos prescriptions selon un protocole. Il vous est possible de vous y opposer.



ETUDES ET RECHERCHE CLINIQUE

L'établissement s'est engagé dans une démarche de recherche clinique depuis plusieurs années. Un document vous sera présenté à votre arrivée aux fins d'enregistrer votre accord pour l'utilisation des données de votre dossier médical, après anonymisation, à des fins de recherche clinique.

De plus, et sauf opposition de votre part, les prélèvements, préalablement anonymisés, peuvent être utilisés par le laboratoire dans le cadre d'études statistiques ou épidémiologiques.



VOTRE EXPRESSION

Votre avis nous est précieux !

Dans un objectif d'améliorer la qualité de nos prestations, un questionnaire de satisfaction vous sera remis. Ce questionnaire peut être anonyme. Remplissez-le et remettez-le à un membre de l'équipe du service ou dans la boîte aux lettres prévues à cet effet dans le hall.

De plus, l'établissement participe à l'enquête nationale de satisfaction E-Satis, pilotée par la Haute Autorité de Santé et le Ministère de la Santé. C'est la raison pour laquelle votre adresse électronique est recueillie par le personnel soignant.

15 jours après votre sortie de l'établissement, vous serez invité(e) à donner votre avis en ligne sur la qualité de votre prise en charge.



LA COMMISSION DES USAGERS

La Commission des Usagers a pour mission de veiller au respect de vos droits. Elle contribue à l'améliorer la qualité de votre prise en charge ainsi que de vos proches. Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos **PLAINTES ET RECLAMATIONS** auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de votre demande.

Elle est composée entre autres des **REPRESENTANTS DES USAGERS**, de la Direction, d'un **MEDECIN MEDiateur** (que vous pouvez rencontrer si besoin sur demande auprès de la Direction ou en contactant directement son secrétariat médical au 3826 ou 3855 depuis votre poste téléphonique en chambre).

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les Représentants des Usagers (des Patients) sont d'anciens patients.

Ils ont pour rôle de défendre et de veiller au respect de vos droits en tant que patient durant votre hospitalisation. Pour cela ils siègent dans des Commissions et participent à des groupes de travail au sein de l'hôpital. Ils portent ainsi votre parole.

Ils contribuent à l'amélioration de votre vie quotidienne durant votre séjour à l'hôpital en faisant connaître vos besoins et vos problèmes auprès de la Direction.

Ils appartiennent également à une association ayant une action dans le domaine de la santé. Leur activité et leur engagement dans cette association les ont amenés à être mandatés pour vous représenter. Ils sont astreints au secret professionnel

Si vous avez des suggestions ou des réclamations, ils vous conseilleront sur les démarches à entreprendre.

Il assure une permanence au sein de l'établissement.

Leurs coordonnées sont également affichées dans votre chambre d'hospitalisation.





Vous souhaitez les rencontrer ?



☞ Il vous suffit de vous rendre directement à la permanence mensuelle. Le jour, l'heure et le lieu vous seront précisés durant votre séjour.

☞ Ou de les contacter directement :  representants.usagers@leonberard.com

Madame Mama-Tacko GALLEDU
Représentante Titulaire

 04 86 94 17 83
 gtacko@yahoo.fr

Monsieur Claude GIRARDIN
Représentant Suppléant

 06 44 31 35 88
 girardinclaudy30@gmail.com

VOS DEVOIRS

ET CEUX DE VOS VISITEURS

RÈGLEMENT INTERIEUR ET RÈGLES DE VIE :

- Il est **interdit de fumer ou de vapoter, de consommer de l'alcools et des substances illicites** au sein de l'établissement.
Enfreindre cette règle peut vous exposer à une sortie à caractère disciplinaire.
- Il est **interdit d'importer et de se faire livrer des aliments venant de l'extérieur**.
Dans le cadre de votre hospitalisation, pour votre santé et votre sécurité, vous devez respecter les règles d'hygiène alimentaire. Respectez le régime alimentaire qui vous a été prescrit.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement (bâtiments et extérieurs).
- Il est interdit de conserver dans sa chambre des fleurs et des plantes en pot qui sont sources de germes.
- Il est **interdit d'apporter un téléviseur de l'extérieur et tout autre appareil électrique**.
- Une **tenue et un comportement corrects** sont de rigueur.
- Dans un souci de respect des autres patients, tout regroupement au-delà de 23h n'est pas autorisé.
- La musique dans les lieux communs n'est pas autorisée. Elle peut être tolérée en extérieur jusqu'à 20h.
- Pour faciliter votre prise en charge et les soins, **les visites** de vos proches sont autorisées tous les jours de **12h à 20h30**. Une charte de bonnes pratiques est affichée dans l'établissement.



HLB Hôpital Léon Bérard
Réhabilitation spécialisée

Charte du visiteur

Les bonnes pratiques ! 

Les visiteurs se doivent de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, les consignes affichées ainsi que la tranquillité de chacun.

-1- Les horaires de visites sont les suivants : du lundi au dimanche et jours fériés, de 12h à 20h30 	-2- Pour des raisons d'hygiène, il est important de se frictionner les mains au gel hydroalcoolique 	-3- Il est interdit de fumer et de vapoter dans les lieux communs 
-4- Il est interdit d'apporter des aliments de l'extérieur 	-5- Il est interdit d'apporter et de consommer de l'alcool et des substances illicites 	-6- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement (Bâtiments et extérieurs) 
-7- Il est interdit d'apporter des fleurs et des plantes en pot qui sont sources de germes 	-8- Une tenue et un comportement corrects sont de rigueur 	-9- Ne pas être trop nombreux en chambre. Les enfants de -12ans sont déconseillés 

V6 - Février 2025



NOTRE FONDS DE DOTATION ŒUVRE LÉON BÉRARD

Association privée à but non lucratif, l'hôpital Léon Bérard a pu se développer grâce à la générosité des fondateurs de l'Œuvre Lyonnaise des Hôpitaux Climatiques, relayés par un public plus large, dont des malades reconnaissants.

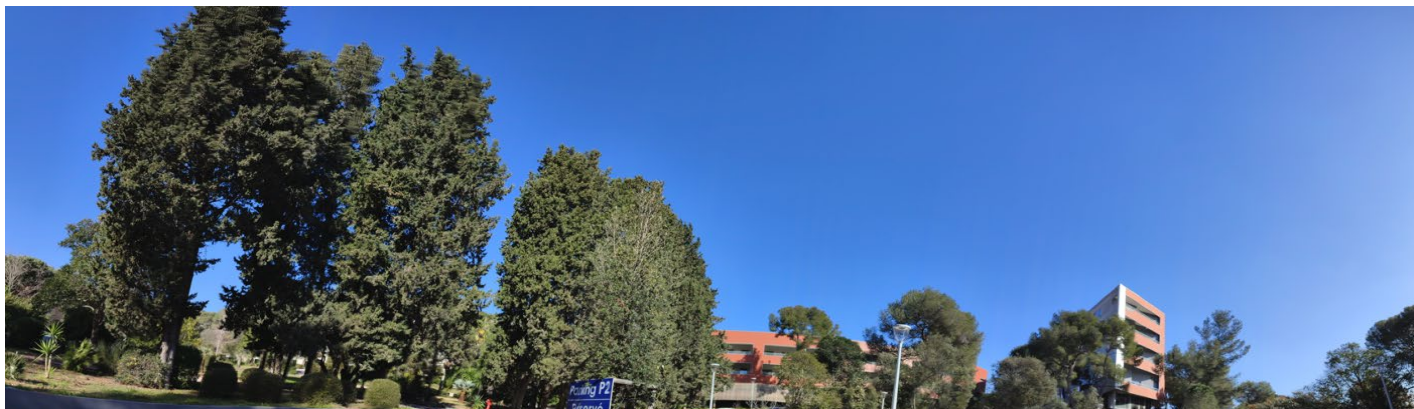
Devant l'ampleur des investissements, un Fonds de Dotation "Œuvre Léon Bérard" a été créé fin 2019, qui permet de faire appel à la générosité publique.

Il est donc possible d'aider l'établissement, en permettant, par un don ou par un legs :

- Le soutien au financement des travaux de modernisation de l'hôpital,
- L'acquisition d'équipements innovants,
- Le développement de la recherche clinique,
- L'entretien et l'aménagement du parc et des jardins.

L'intégralité des sommes recueillies est consacrée à l'investissement désigné et choisi par le donateur.

Les dons destinés au Fonds de Dotation "Œuvre Léon Bérard" permettent aux donateurs d'obtenir des réductions fiscales, car ils remplissent les conditions générales prévues aux Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts (réduction de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable).



Il est possible de faire un don en ligne via notre site internet www.leonberard.com
ou de faire parvenir les dons par chèque à l'ordre du "Fonds de Dotation Œuvre Léon Bérard"
à l'adresse suivante :

Fonds de Dotation Œuvre Léon Bérard
Hôpital Léon Bérard
Avenue du Docteur Marcel Armanet
CS 10121
83418 HYERES CEDEX





CONTACT

Hôpital Léon Bérard
 Avenue du Docteur Marcel Armanet
 CS 10121
 83418 HYERES CEDEX

info@leonberard.com
 04 94 38 05 05
 Fax : 04 94 38 05 26



Retrouvez-nous sur :



PLAN D'ACCÈS



Hôpital Léon Bérard

RÉHABILITATION SPÉCIALISÉE - SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION
 Avenue du Docteur Marcel Armanet - CS 10121 - 83418 HYERES CEDEX
 Tél. 04 94 38 05 05 - Fax 04 94 38 05 26 - E-mail : info@leonberard.com
www.leonberard.com

PARKING PMR

